**Déclaration FSU des représentants des personnels au CHSCT**

**de l'Académie de Limoges, 5 février 2021**

 Madame la Rectrice,

 Voilà un an que le pays est entré dans une crise sanitaire majeure. Aujourd'hui, nul n'est en capacité de prédire une quelconque sortie de celle-ci et tout laisse à penser que nous n'en serons probablement pas sorti.es à l'issue de cette année scolaire.

 Si les premiers mois ont donné lieu à des mesures d'urgence, aujourd'hui le tâtonnement pour organiser le Service Public d'Éducation et assurer sa continuité n'est plus acceptable.

 En effet, la crise sanitaire a mis en évidence les carences de notre ministère et de manière générale le besoin accru de Services Publics d’État. Le *« quoi qu'il en coûte »*, cher au Président de la République, a conduit à des ajustements budgétaires nombreux apportant des aides massives au secteur privé. Pour autant, notre Ministère a été le grand oublié de ces orientations budgétaires, à l'image de l'ensemble des Services Publics.

 Ainsi, alors que l'épidémie touche de plus en plus de personnels et que d'autres sont à l'isolement ou encore vulnérables, les besoins en suppléance et en personnels supplémentaires ont été très insuffisamment anticipés. Il en découle une intensification du travail des personnels en poste et une dégradation de leurs conditions de travail et de l'accueil des élèves. Pire : des suppressions de postes, particulièrement incongrues en regard de la situation sanitaire qui ne sera pas épurée en septembre, sont annoncées. Cela constitue en soi un facteur supplémentaire de RPS.

 A tous les échelons la FSU a alerté et formulé des propositions dès le printemps 2020 mais n'a été qu'insuffisamment écoutée. De la même manière les travaux des CHSCT n'ont pas été suffisamment convertis en action, à rebours des orientations ministérielles de prévention.

Force est de constaterque toutes les garanties ne sont pas données pour assurer aux personnels santé et sécurité au travail.

 Pourtant, des améliorations simples sont possibles :

Premièrement : Une protection physique des personnels renforcée :

 Les représentant.tes des personnels du CHSCT-A demandent que tous les personnels soient équipés en nombre suffisant de masques chirurgicaux répondant à la norme NF EN 14683 type II présentant une efficacité de filtration bactérienne (EFB) supérieure à 98%

Dans le but de renforcer la protection des personnels notamment les plus exposés (professeurs d’EPS, PE en maternelle, AESH) et pour éviter la confusion avec les masques antérieurement attribués, nous demandons que les masques issus des anciennes dotations dont la certification pourrait être parfois douteuse soient prohibés.

Deuxièmement : Une politique de tests et de traçage cohérente :

 Aujourd'hui, alors que tout un chacun peut accéder à des tests dans les laboratoires, alors que le Ministre s'est engagé à développer le testing en milieu scolaire, celui-ci ne relève pour l'instant que du volontariat et souffre de différenciations territoriales. Dans le même temps, on peut constater que la présence de cas positifs ne déclenche pas une politique de tests volontariste de nature à limiter la propagation et la circulation intra-scolaire du virus, même si un pas en avant a été fait dans la FAQ du 1er février concernant la caractérisation des cas contacts à risque et les fermetures de classe. Pour autant, les personnels ont besoin de dispositions à caractère universel, applicables partout, particulièrement avec l'arrivée de variants plus contagieux et qui risquent d'être majoritaires dans les cas avérés d'ici quelques semaines.

Troisièmement : Un protocole sanitaire strict et détaillé dans les dimensions applicables partout :

 Chacun.e mesure qu'en réalité il existe autant de déclinaisons du protocole national que d'établissements et de services. Faute d'avoir une prescription nationale descendante propre à assurer la sécurité sanitaire en tout lieu, chaque collectif de travail, en élaborant ses propres règles, se voit chargé d'une responsabilisé qui ne devrait pas être la sienne, avec le risque d'être tenu comptable en cas de défaillance. Cette pression, qui pèse sur chaque agent – à commencer par les directrices et directeurs d'école et les personnels de direction – est génératrice d'une charge mentale accrue, de tensions au sein des équipes et du coup de forts risques psycho-sociaux. Comment par exemple considérer de ce point de vue la possibilité laissée aux lycées de ne pas fonctionner en régime d'alternance ?

Quatrièmement : Une vie dans les écoles et les établissements sanitairement plus sécurisée :

Pour cela, il convient d'aménager des espaces de restauration supplémentaires, de recruter des personnels de service en nombre adéquat, afin d'assurer une désinfection plus intense et plus fréquente des locaux et objets partagés et de recruter des personnels de vie scolaire en nombre, afin de faire respecter effectivement les gestes barrières et la distanciation physique, de recruter des enseignants afin de diminuer la taille des groupes classes ces responsabilités incombant respectivement à la collectivité territoriale de rattachement et à l’Etat.

 Alors que pendant les périodes de confinement était pointée l’importance de la pratique pour la santé physique, psychologique, le lien social, l’annonce du 14 janvier concernant le renforcement des mesures sanitaires interdit la pratique physique dans les espaces couverts. Compte-tenu des conditions météorologiques, cela signifie la fin de l’EPS pour les élèves de la maternelle au lycée ainsi que de l’association sportive, dans de nombreux endroits. Pourtant des aménagements étaient possibles pour permettre une gestion facilitée des mesures prises dans le cadre du protocole et du texte « repères pour l’EPS », par une pratique en demi-groupes et le fait de prioriser des activités physiques et sportives sans contact physique direct. Si les élèves souffrent au premier chef du sacrifice de l'EPS, la souffrance n'est pas moindre pour les professeur·es d'EPS dont la mission est actuellement dénaturée, le travail empêché, leur utilité et le sens des contenus disciplinaires étant par là même déniés.

 Sans oublier la surcharge de travail des personnels infirmiers auprès des élèves mais aussi des personnels (accueil, l'écoute, ~~la~~ participation à la gestion de la pandémie ….)

Cinquièmement : Des adaptations du cadre national pour permettre les apprentissages :

 Depuis mars dernier, certain.es élèves ont été quasiment déscolarisés six mois durant. Des contenus n'ont pas été assimilés par les élèves tandis que des savoirs mais aussi des savoir-faire et même des savoir-être ont été oubliés. Pour autant, ni les objectifs pédagogiques assignés aux enseignant.es, ni les modalités d'examens, ni les programmes n'ont été convenablement adaptés pour tenir compte de ce fait. Les moyens alloués aux élèves en difficultés n'ont pas été développés à hauteur des besoins identifiés notamment dans le 1er degré et ce ne sont pas quelques heures supplémentaires attribuées çà et là à des dispositifs d'aide aux devoirs qui permettent de remédier à cette situation. Cela impacte considérablement les conditions de travail des personnels, écartelés entre une prescription quasiment intenable et la réalité des acquisitions faites par les élèves. Ce travail empêché, cette sensation de n'être, en cette année exceptionnelle, pas « capables » de remplir leur mission est, pour les personnels concernés, un motif important de souffrance professionnelle.

 Nous avons devant nous les deux semaines des vacances d'hiver durant lesquelles les établissements seront vides d'usagers. Si nous sommes d'accord sur ces pistes d'amélioration, cela laisse un délai pour avancer dans le sens de ces préconisations, qu'elles relèvent de l'échelon académique ou que la responsabilité de la décision incombe au niveau ministériel. Nous évoquions au début de cette déclaration les tâtonnements auxquels les personnels ont été soumis, les règles changeant sans cesse, de manière aussi subite qu'incompréhensible parfois. Nous vous alertons sur le fait que les personnels sont épuisés, désorientés et inquiets.

 Madame la Rectrice, nous avons à cœur de faire vivre le Service Public d'Éducation Nationale, en accueillant les élèves dans les meilleures conditions possibles et en mettant tout en œuvre pour les faire accéder -TOUTES ET TOUS- à la réussite, malgré la période difficile que nous traversons. Nous avons - nous n'en doutons pas une seconde - en partage dans ce CHSCT-A, du côté des personnels comme de l'administration, la conviction que cette mission est d'une utilité sociale et politique majeure. Donnez-nous les moyens de la remplir !